

ARRETE n° 2019-23 RELATIF AU BUREAU DE VOTE**CONSEIL DE FACULTE SCIENCES****Collège des usagers**
Lundi 11 mars 2019

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté des Sciences approuvés par le Conseil d'Administration le 3 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté 2019-11 du 5 février 2019 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil de Faculté des sciences.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :**

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du lundi 11 mars 2019 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil de Faculté des sciences se compose comme il suit :

- Bureau de vote de la Faculté des Sciences – Salle A 020 - 2, boulevard Lavoisier - ANGERS (Ouvert le lundi 11 mars 2019 de 9h à 17h)

Présidente : Elodie LEBASTARD

Assesseures : Brigitte BICHET - Sandrine HERGUAIS

Fait à Angers, le 1^{er} mars 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé